



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 43804

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations médicales. Les recommandations médicales se présentent comme des documents écrits destinés à aider le praticien, éventuellement le patient, à choisir la prise en charge la plus appropriée en fonction d'une situation clinique donnée. Si les effets de ces référentiels sont très difficiles à évaluer, ils dépendent étroitement de leur approbation par les médecins. Afin de constituer au mieux un vecteur efficace de changement des pratiques professionnelles, les recommandations gagneraient à mieux concilier les objectifs des différents acteurs (professionnels de santé, assurance maladie et usagers) et pourraient être combinées à des dispositifs incitatifs tels que le développement d'outils de travail les intégrant. Le Centre d'analyse stratégique propose « d'adopter le principe d'une coprésidence du groupe assurée par un médecin généraliste, afin de renforcer la légitimité des groupes de travail qui élaborent les recommandations ». Aussi, souhaite-t-elle connaître ses intentions suite à cette proposition.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43804

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2013](#), page 12215

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)